

COMITÉ SOCIAL d'ADMINISTRATION

MARDI 9 DECEMBRE 2025

Versement d'un complément indemnitaire annuel sur les traitements de décembre 2025

Personnels concernés :

- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Titulaires, stagiaires et contractuels

Modalités de versement :

Prise en compte de la situation des agents sur toute l'année 2025 et, le cas échéant, proratisation en fonction des éléments suivants :

- Modalités de service
- Positions interruptives en cours d'année
- Promotions (le CIA est calculé en prenant en compte les durées de présence dans les catégories successives)
- Date de prise de fonction (ex : lauréats de concours, recrutement en cours d'année)

Montants forfaitaires (pour un agent ayant exercé à temps complet sur l'intégralité de l'année) :

- Une progression de 10% est appliquée aux montants versés en décembre 2024
- **Pour les médecins de l'éducation nationale et les médecins conseillers techniques**, en plus de cette augmentation de 10%, une progression forfaitaire de 350 € est mise en œuvre en application des directives ministérielles pour renforcer l'attractivité et la fidélisation au sein de la filière.

Catégorie	Fonctions	Forfait CIA 2024	Forfait CIA 2025	Progression en €	Progression en %
<u>Catégorie A</u> AAE IGR IGE ASI	Rectorat – chef de division DSDEN – chef de service mutualisé EPLE – agent comptable	825 €	908 €	83 €	+ 10,06 %
	Rectorat – adjt chef de division, service interacadémique DSDEN : chef de division EPLE : SG cat 4 ou 5	705 €	776 €	71 €	+ 10,07 %
	Autres fonctions	590 €	649 €	59 €	+ 10,00 %
<u>Catégorie B</u> SAENES Technicien	Services – chefs de service, chefs de cabinet EPLE – SG EPLE, fondé de pouvoir, responsable cuisine centrale, service mutualisé	590 €	649 €	59 €	+ 10,00 %
	Autres fonctions	470 €	517 €	47 €	+ 10,00 %
<u>Catégorie C</u> ADJAENES ATRF		415 €	457 €	42 €	+ 10,12 %
Personnels médico-sociaux	Médecin CT Recteur	825 €	1 258 €	433 €	+ 52,48 %
	Infirmière et CTSS - CT Recteur	825 €	908 €	83 €	+ 10,06 %
	Médecins CT DASEN	705 €	1 126 €	421 €	+ 59,72 %
	Infirmières et CTSS CT DASEN	705 €	776 €	71 €	+ 10,07 %
	Médecins de l'éducation nationale	590 €	999 €	409 €	+ 69,32 €
	Personnels infirmiers et sociaux	590 €	649 €	59 €	+ 10,00 %

Les personnels contractuels perçoivent le CIA correspondant aux fonctions exercées.